

**Membres du Conseil en  
exercice**

**11**

**Membres du Conseil  
présents**

**10**

**Qui ont pris part à la  
délibération**

**11**

**Date de convocation**  
**02/09/2024**

**Date d'affichage**  
**02/09/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Soudorgues, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni en salle de Mairie sous la Présidence de Monsieur le Maire, Bertrand VAN PETEGHEM;

**Etaient présents :** Bertrand VAN PETEGHEM, Patrick ALAZAUD, Clovis GROS, Francis NOGAREDE, Agnès NAZARIAN-BALTZINGER, Christine PRADEILLES, Vincent BOISSIERE, Patricia LAUZIÈRE, Maryse CABRIT, Pierre DELAHAYE.

**Absent excusé :** Gérard BERNA procuration donnée à Bertrand VAN PETEGHEM.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer

**Secrétaire de séance :** Pierre DELAHAYE

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 Juillet 2024 est présenté au Conseil Municipal.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**DEL2409 01**

**Objet: Décision Modificative n°1 – Virement de crédit**

Malgré un tableau d'emprunts réalisé prévoyant le capital et les intérêts pour l'année 2024, il n'a pas été assez prévus de crédits sur le BP 2024 au chapitre 66 article 66111, intérêts réglés à l'échéance.

Afin de pouvoir rembourser les intérêts d'emprunts en totalité, il convient d'augmenter les crédits au chapitre 66 article 66111 (intérêts réglés à l'échéance) et de réduire les chapitres suivants :

C/ 65 « Autres charges de gestion courante » (Article 65311 Indemnités de fonction).

C/012 « Charges de personnel et frais assimilés » (article 648 Autres charges de personnel)

C/011 « Charges à caractère général » (article 623 Publicités, publications, relations publiques)

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
DF 011 623		1000,00€	
DF 012 648		1500,00€	
DF 65 65311		1000,00 €	
DF 66 66111	3 500,00 €		

DETAIL PAR SECTION		Investisse- ment	Fonctionnement	EQUILIBRE	
Dépenses :	Ouvertures		3 500,00 €	Solde Ouvertures	3 500,00 €
	Réductions		3 500,00 €	Solde Réductions	3 500,00 €
<b>Equilibre :</b>	<b>Ouv. -Red.</b>			Ouv.-Réd.	

VOTE	POUR 10	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 1
------	---------	------------	-----------------

## **DEL2409 02**

### **OBJET : Choix des délégués CNAS**

Monsieur le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la désignation d'un délégué agent au comité national d'action social auprès duquel la collectivité a adhéré par délibération.

Le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967.

Il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes des personnels territoriaux.

Monsieur le Maire propose la nomination de **Hermeline BRETON** comme déléguée élue du CNAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la présente décision.

## **DEL2409-03**

### **Objet : Autorisation de signature de convention de stage.**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code du travail, notamment les articles L 124-1 et L124-3,  
Vu la convention de stage présenté par Monsieur Paul ARNAULT,

Monsieur le Maire demande l'approbation du conseil municipal pour accueillir et signer une convention de stage à l'attention de l'élève Paul ARNAULT dans le cadre de sa préparation du Baccalauréat professionnel Nature Jardin Paysage Forêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accueillir Monsieur Paul ARNAULT en stage lors des périodes suivantes :

- Du 16.09.2024 au 29.09.2024
- Du 14.10.2024 au 27.10.2024
- Du 04.11.2024 au 17.11.2024
- Du 25.11.2024 au 08.12.2024

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout relatif à ce dispositif.

## DEL2409 04

### **Objet : Etude faisabilité d'extension du réseau d'eau potable sur le secteur des Bousquets.**

**Vu** l'arrêté n° 2020-12-31-B3-002 du 31 décembre 2020 portant annulation des arrêtés n° 20191212-B3-001 du 12 décembre 2019 et n° 2020-11-4-B3-001 du 4 novembre 2020 et transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » à la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires au 1er janvier 2023,

**Considérant** les nombreuses demandes d'un usager situé sur le secteur et rencontrant des difficultés suite aux deux dernières sécheresses,

**Considérant** le manque d'ouvrage sur la défense incendie sur le secteur des Bousquets,

**Considérant** que la régie eau potable et assainissement CACTS souhaite avoir l'avis du conseil municipal de la commune de Soudorgues sur la réalisation de la suite de la démarche,

Le conseil municipal, après délibération :

Donne un accord de principe pour la réalisation de l'étude de faisabilité d'extension du réseau d'eau potable sur le secteur des Bousquets, proposé par la régie eau potable et assainissement CACTS, cependant le financement de la Mairie ne doit pas dépasser un montant maximum de 5 000 €.

---

### **Questions diverses :**

1. Monsieur le Maire questionne le Conseil Municipal à propos d'une éventuelle modification du bail commercial en cours à la Balade Gourmande.

Vu l'échéance fixée au 30/09/2024 pour tout changement de bail, le Conseil municipal doute que celui-ci puisse être validé entre les parties.

Le Conseil municipal conscient des investissements conséquents - réalisés et futurs – nécessaires à l'entretien du bâtiment s'interroge sur l'opportunité de mettre en vente le dit bâtiment.

2. Monsieur le Maire mentionne le problème de chauffe-eau du logement de la maison blanche.

Il est décidé de procéder à son remplacement par un chauffe-eau en inox pour une meilleure durabilité, l'estimation du coût étant de 3000€.

3. Un jumelage de la commune de Soudorgues avec la petite ville de Brasov en Roumanie est proposé par une habitante de Soudorgues, ce jumelage est à l'étude.

4. Monsieur et Madame DU PASQUIER demandent par courrier si la mairie peut intervenir financièrement suite à leurs travaux de voiries.  
Cette demande ne pourra être prise en compte pour raisons administratives.  
Monsieur le Maire reste à disposition pour de plus amples informations
  
5. Monsieur MONTEILS signale des difficultés de réseaux mobiles, au niveau de son habitation.  
La Mairie verra dans quelles mesures elle peut aider à résoudre ce problème, sachant que l'opérateur SFR qui en est en charge.
  
6. Monsieur Patrick ALAZAUD signale l'intérêt d'un agriculteur pour l'achat d'un terrain communal situé sur la route de Salindres. Le Conseil municipal donne son accord pour poursuivre cette éventuelle transaction.

**FIN DE SEANCE 20H30**